



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 18 JUIN 2025 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR

SONT PRÉSENTS :

LA PRÉFÈTE :

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

CONSEILLÈRES ET CONSEILLER DE COMTÉ :

Mme Guylaine Labbé, mairesse de la Municipalité de Belcourt
Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse
Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre
Mme Èveline Laverdière, conseillère déléguée de la Ville de Val-d'Or
Mme Catherine Larivière, conseillère déléguée de la Ville de Malartic
M. Yvon Charette, conseiller délégué de la Municipalité de Rivière-Héva

Formant quorum sous la présidence de Mme Céline Brindamour, préfète et mairesse de la Ville de Val-d'Or.

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière
Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du développement local et entrepreneurial
Mme Mélissa Allard, directrice de l'administration
Mme Kim St-Amour, responsable des communications
M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement
M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h 01.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

2.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2025

Résolution # 119-06-2025

Il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil des maires du 18 juin 2025, tel que modifié aux points 4.2 et 4.10.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juin 2025
- 2.2** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025
- 2.3** Correspondance
- 2.4** DG - Congrès de la FQM 2025 - Participation d'un élu et du directeur général

3 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

4 AMÉNAGEMENT

- 4.1** Comité multiressource consultatif - Nomination
- 4.2** AME - Schéma d'aménagement et de développement - Résolution et assemblée publique
- 4.3** AME - Adoption du projet de règlement # 378-06-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRCVO
- 4.4** AME - Aide financière pour la mise en oeuvre du PRMHH - Budget provisoire
- 4.5** AME - Mise en oeuvre 2023-2027 de la politique de l'architecture et de l'aménagement du territoire
- 4.6** AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-11 de la Ville de Val-d'Or
- 4.7** AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-12 de la Ville de Val-d'Or
- 4.8** AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 1022 de la Ville de Malartic
- 4.9** AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 1023 de la Ville de Malartic
- 4.10** AME - Programme d'ententes en patrimoine - Résolution d'intention

5 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 5.1** SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival western de Malartic 2025 - Approbation
- 5.2** SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival de musique TRAD de Val-d'Or 2025 - Approbation
- 5.3** SDLE - Programme de soutien aux événements et festivals - FRIMAT 2025
- 5.4** SDLE - Gala des entreprises "Les Milléniums de Senneterre" 2025 - Approbation
- 5.5** SDLE - ESD-culturel A.-T. - Comité de gestion - Représentation MRCVO - Nomination
- 5.6** SDLE - ESD-culturel A.-T. - Comité de mise en oeuvre - Nomination
- 5.7** SDLE - ESD en bioalimentaire A.-T. - Prolongation 2025-2026 - Protocole entente CLDA - Approbation
- 5.8** SDLE - ESD en bioalimentaire A.-T. - Aides financières aux exposants des marchés publics de la Vallée-de-l'Or - Approbation
- 5.9** SDLE - FRR-volet 2 - Rapport final 2020-2025 - Approbation
- 5.10** SDLE - FRR-volet 2 - Volet Développement territorial - Entente 2025-2029 - Autorisation signataire
- 5.11** SDLE - FRR-volet 2 - Priorisation PSPS - Juin 2025 - Approbation
- 5.12** SDLE - FRR-volet 3 - Signature et innovation des MRC - Comité de mise en oeuvre - Remplacement membre CDES - Approbation
- 5.13** SDLE - FRR-volet 3 - Signature innovation des MRC - Programme maraîchers - Recommandations du comité de mise en oeuvre – Approbation

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 RH - Mouvements de main-d'oeuvre

6.2 Restructuration 2025-06 - Adoption

7 ADMINISTRATION

7.1 RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier en mai 2025 (MRC & TNO-Autres)

7.2 RF - Adoption du règlement # 376-05-25 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs aux conteneurs frontaux pour l'année 2026

7.3 RF - Adoption du règlement # 377-05-25 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un compacteur à déchets reconditionné

7.4 RM - Appel d'offres GMR-2025-002 concernant une étude sur la valorisation des boues municipales - Octroi

7.5 RM - Appel d'offres GMR-2025-004 concernant la fermeture définitive de la cellule 13 au lieu d'enfouissement technique de la MRCVO et autres travaux - Octroi

7.6 RM - Contrat GMR-2025-009 concernant l'acquisition de 9 conteneurs à chargement frontal - Octroi

7.7 RM - Contrat GMR-2025-010 concernant l'acquisition d'une remorque équipée d'une benne basculante - Octroi

7.8 RM - Appel d'offres GMR-2025-011 - Acquisition d'un compacteur à déchets reconditionné - Autorisation

7.9 RM - Appel d'offres GMR-2025-012 concernant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal - Autorisation

8 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10 FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

10.1 FOR - Vente de bois de chauffage - Ajustements

11 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

12 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

13 AFFAIRES DIVERSES

14 QUESTION DU PUBLIC

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025

Résolution # 120-06-2025

Il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2025, tel que soumis.

Adoptée

2.3. Correspondance

Dépôt # 018-06-2025

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

2.4. DG - Congrès de la FQM 2025 - Participation d'un élu et du directeur général

Résolution # 121-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a lieu au centre des congrès, à Québec, du 25 au 27 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent qu'un représentant des élus de la MRC ainsi que le directeur général de la MRC de La Vallée-de-l'Or soient présents lors de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement:

- D'autoriser M. Martin Ferron ainsi que M. Christian Riopel à s'inscrire et à participer au congrès de la FQM qui aura lieu à Québec du 25 au 27 septembre 2025 et de rembourser les frais afférents, en conformité avec les règles internes en vigueur.

Adoptée

3. GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune

4. AMÉNAGEMENT

4.1. Comité multiressource consultatif - Nomination

Résolution # 122-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le poste de personne-ressource du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est vacant depuis le départ de Mme Stéphanie Racicot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement de nommer M. Dominique Lévesque, chef de l'unité de gestion de Val-d'Or, en tant que personne-ressource sur le comité multiressource consultatif de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée

4.2. AME - Schéma d'aménagement et de développement - Résolution et assemblée publique

Résolution # 123-06-2025

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des procédures visant l'adoption du règlement modificateur du schéma d'aménagement et de développement # 374-03-25, la MRC doit tenir une assemblée publique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé dans le journal *Le Citoyen de La Vallée-de-l'Or/de l'Harricana* le 28 mai 2025, ainsi que sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est disponible pour consultation à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Ferron est absent et qu'il y a lieu de nommer un remplaçant à titre de membre de la commission;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie-Ann Pelchat est présente et disponible pour remplacer M. Martin Ferron à titre de membre de la commission;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la commission créée pour la présente assemblée sont présents, soit Mme Céline Brindamour, mairesse de la ville de Val-d'Or et préfète de la MRC, et Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la ville de Senneterre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement:

- De nommer Mme Nathalie-Ann Pelchat membre de la commission en remplacement de M. Martin Ferron;
- Que Mme Céline Brindamour ouvre dès maintenant l'assemblée publique et donne la parole aux citoyens pour toute question ou commentaire en lien avec le projet de règlement.

Heure d'ouverture de la réunion : 11 h 07

Aucune question dans la salle ou transmise à la MRC.

Heure de fermeture de la réunion : 11 h 08

Adoptée

4.3. AME - Adoption du projet de règlement # 378-06-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRCVO

Résolution # 124-06-2025

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté peut modifier son schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QU'un document sur la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme, doit accompagner le règlement modificateur du schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement:

- D'adopter le projet de règlement visant la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-l'Or # 378-06-25 avec le document sur la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme;
- De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un avis sur ce projet de règlement conformément à l'article 50 de la LAU.

Adoptée

4.4. AME - Aide financière pour la mise en oeuvre du PRMHH - Budget provisoire

Résolution # 125-06-2025

CONSIDÉRANT QU'au mois de mars dernier la MRC a confirmé son intention de se prévaloir de l'aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs visant la mise en oeuvre du plan d'action et du

programme de suivi de son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la cible de la mesure 2.1 du plan national de l'eau (PNE) est qu'à l'horizon 2028, toutes les MRC du Québec auront commencé à mettre en oeuvre des actions prévues dans leur PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière de 241 292 \$ est disponible à partir du 4 mars 2025 et prend fin le 31 mars 2028, aucune somme ne pouvant être versée après le 31 mars 2028;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette aide financière la MRC doit déposer un budget provisoire couvrant les années 2025 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE le budget provisoire 2025-2028 a été transmis au conseil des maires, lequel s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or adopte le présent budget provisoire portant sur l'aide financière pour la mise en oeuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques 2025-2028.

Adoptée

4.5. AME - Mise en oeuvre 2023-2027 de la politique de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Résolution # 126-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022 et que le plan de mise en oeuvre 2023-2027 (PMO) de cette Politique a été rendu public le 26 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la mesure 1.4 du PMO de la Politique, une aide financière est prévue pour soutenir les municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé la Convention d'aide financière - Mesure 1.4 du plan de mise en oeuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire en septembre 2024 et qu'elle doit produire, dans les six mois suivant cette signature, une description du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or approuve la description du projet ci-joint et de transmettre celui-ci à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

4.6. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-11 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 127-06-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-11 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage 3229 - *Autres industries de la fabrication d'éléments de charpentes métalliques* dans la zone 940-la;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma

d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-11 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.7. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2025-12 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 128-06-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2025-12 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage *4841 - Usine de traitement des eaux usées* à l'intérieur des zones 915-Rec, 945-la et 382-RU;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2025-12 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.8. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 1022 de la Ville de Malartic

Résolution # 129-06-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 1022 de la Ville de Malartic est d'adopter un nouveau règlement concernant l'art mural sur l'ensemble du territoire de la ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 1022 de la Ville de Malartic.

Adoptée

4.9. AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 1023 de la Ville de Malartic

Résolution # 130-06-2025

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 1023 de la Ville de Malartic est de modifier le règlement no 920 sur les permis et certificat afin de modifier les articles 6.1 et 6.4;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 1023 de la Ville de Malartic.

Adoptée

4.10. AME - Programme d'ententes en patrimoine - Résolution d'intention

Résolution # 131-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2025 le ministère de la Culture et des Communications (MCC) annonçait la mise en oeuvre du Programme d'Entente en Patrimoine (PEP) qui, à terme, deviendra le guichet unique pour les demandes de soutien financier liées au patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le PEP permet de conclure des ententes de financement entre le MCC et les milieux municipaux de niveau supralocal dans les 4 volets suivants: connaissance, expertise, planification et restauration et préservation;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des demandes initiales doit se faire d'ici le 11 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le délai ne permet pas la préparation et le dépôt d'un ou des projets avant la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a l'intention de déposer des projets;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres explicatives du programme PEP devant avoir lieu avec les représentants du MCC sont prévues après la date du présent conseil des maires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- De confirmer au ministère de la Culture et des Communications l'intention de la MRC de déposer un ou des projets dans le cadre du Programme d'entente en Patrimoine;
- D'autoriser M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement, à préparer le nombre de projets jugés nécessaires dans le cadre dudit programme;
- D'autoriser M. Mario Sylvain à déposer au ministère de la Culture et des Communications les projets préparés, lesquels devront être ratifiés lors du conseil des maires du mois d'août 2025;
- De demander au ministère de la Culture et des Communications d'accepter les projets déposés à une date ultérieure au 11 juillet 2025, le cas échéant;
- D'autoriser le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

5. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.1. SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival western de Malartic 2025 - Approbation

Résolution # 132-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le Festival western de Malartic souhaite offrir une programmation de son festival du 13 au 17 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation offre une programmation combinant compétitions équestres, prestations musicales ainsi que

diverses activités pour attirer un achalandage touristique régional et provincial sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 5 000 \$ à titre de partenaire *Sabot d'Argent*, bonifiée d'une commandite de 1 565 \$ en soutien à la gestion des matières résiduelles, le tout en conformité avec la politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.2. SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Festival de musique TRAD de Val-d'Or 2025 - Approbation

Résolution # 133-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le Festival de musique TRAD de Val-d'Or souhaite offrir une 8^e édition de son festival du 5 au 9 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation souhaite offrir une programmation en faisant revivre les veillées traditionnelles en rassemblant les musiciens, chanteurs, calleurs et gigueurs professionnels ou amateurs attirant un achalandage touristique dans les municipalités de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons et commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 4 000 \$, combinée à une commandite à venir en soutien à la gestion des matières résiduelles, le tout en conformité avec la politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Fonds régions et ruralité la MRCVO.

Adoptée

5.3. SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - FRIMAT 2025

Résolution # 134-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le FRIMAT souhaite offrir une programmation sur six jours pour la 20^e édition de son festival du 14 au 19 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation offre une vitrine mettant en vedette les artistes de la relève de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 3 500 \$, bonifiée d'une commandite de 750 \$ en soutien à la gestion des matières résiduelles, le tout en conformité avec la politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.4. SDLE - Gala des entreprises "Les Milléniums de Senneterre" 2025 - Approbation

Résolution # 135-06-2025

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Senneterre (CDES) tiendra la 25^e édition du gala entrepreneurial les « Milléniums » prévu le samedi 20 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a pour but de reconnaître le travail des entrepreneurs du pôle d'affaires de Senneterre;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO représentera la catégorie « Jeune entrepreneur »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement, d'octroyer une aide financière non remboursable de 2 500 \$ à la Corporation de développement économique de Senneterre pour la tenue de cet événement, via les budgets en communication du Service du développement local et entrepreneurial, tel qu'approuvé au budget 2025 de la MRCVO.

Adoptée

5.5. SDLE - ESD-culturel A.-T. - Comité de gestion - Représentation MRCVO - Nomination

Résolution # 136-06-2025

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la région et ministères de la région collaborent à l'Entente sectorielle de développement culturel en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'un comité de gestion de l'entente sera formé et que celui-ci doit être représenté par les MRC signataires de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service du développement local et entrepreneurial (SDLE) peut représenter l'entente de la MRCVO au sein du comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'approuver la nomination de Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial, au comité de gestion de l'Entente sectorielle de développement culturel de l'Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée

5.6. SDLE - ESD culturel A.-T. - Comité de mise en oeuvre - Nomination

Résolution # 137-06-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) est signataire de l'Entente sectorielle en développement culturel de l'Abitibi-Témiscamingue et responsable de sa mise en oeuvre sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente prévoit la désignation d'un ou de plusieurs représentants au sein du comité régional de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE ce comité aura pour mandat de recommander au comité de gestion les orientations et actions à privilégier dans le cadre du plan d'action régional, ainsi que d'en assurer le suivi;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO propose de collaborer avec les villes de Malartic, Senneterre et Val-d'Or, chacune disposant d'une ressource dédiée au développement culturel local;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite faire de cette approche une occasion de créer des synergies entre les trois pôles du territoire, afin de favoriser le développement culturel de la Vallée-de-l'Or et de l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE les représentants désignés devront se réunir au minimum deux fois par année, ou selon les besoins, avec la direction du Service du développement local et entrepreneurial (SDLE), afin d'assurer un lien de communication entre les différents intervenants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement de nommer au sein du comité de mise en oeuvre régional :

- Mme Lisyane Morin, directrice du Service culturel de la Ville de Val-d'Or;
- Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest, coordonnatrice Culture et Vie communautaire de la Ville de Senneterre;
- M. Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville de Malartic.

Adoptée

5.7. SDLE - ESD en bioalimentaire A.-T. - Prolongation 2025-2026 - Protocole entente CLDA - Approbation

Résolution # 138-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre 2024, le conseil des maires approuvait par la résolution # 266-11-2024, la signature de l'avenant de prolongation de l'Entente sectorielle de développement (ESD) en bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le CLD d'Abitibi agit à titre de mandataire de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement local et entrepreneurial (SDLE) a proposé, dans le cadre de cette prolongation, des actions permettant l'accès à un levier financier d'un montant disponible de 39 355 \$ pour la Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE la sélection des projets soumis dans le cadre de cette prolongation a été réalisée en collaboration avec le comité du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'approuver le protocole d'entente intervenant entre le CLD d'Abitibi et la MRC de La Vallée-de-l'Or;

- D'autoriser Mme Céline Brindamour, préfète, à signer ledit protocole d'entente.

Adoptée

5.8. SDLE - ESD en bioalimentaire A.-T. - Aides financières aux exposants des marchés publics de la Vallée-de-l'Or - Approbation

Résolution # 139-06-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or est partenaire de l'Entente sectorielle de développement (ESD) en bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE cette entente, initialement en vigueur jusqu'au 31 mars 2025, a été prolongée jusqu'au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2024, le conseil des maires a approuvé, par la résolution # 154-06-2024, le remboursement des frais de location de kiosques pour les producteurs agricoles et agroalimentaires admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement local et entrepreneurial (SDLE) assure la coordination de certaines actions découlant du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC, dont celles liées au développement agroalimentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'autoriser le renouvellement du remboursement des frais de location de kiosques à 100 %, excluant les taxes, pour les producteurs agricoles et agroalimentaires admissibles, ainsi que 50 % des frais, excluant les taxes, admissibles pour les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue, jusqu'à concurrence d'un budget maximal de 16 000 \$, via l'ESD-bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- D'autoriser la directrice du SDLE à approuver les demandes admissibles et à procéder aux remboursements pour la saison estivale 2025.

Adoptée

5.9. SDLE - FRR-volet 2 - Rapport final 2020-2025 - Approbation

Résolution # 140-06-2025

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au FRR-volet 2 - Fonds régions et ruralité - Soutien à la compétence de développement local et régional est intervenue entre la MRC de La Vallée-de-l'Or et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour les années 2020-2025, se terminant au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon le point 40 de l'entente, la MRCVO doit adopter un rapport final pour le dernier trimestre couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 ainsi qu'un bilan cumulatif pour la période 2020-2025;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation est requise afin d'obtenir le 1^{er} versement de la nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'approuver le rapport final du FRR-volet 2 concernant le

dernier trimestre - 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 ainsi que le bilan cumulatif pour la période du 2020-2025.

Adoptée

5.10. SDLE - FRR-volet 2 - Volet Développement territorial - Entente 2025-2029 - Autorisation signataire

Résolution # 141-06-2025

CONSIDÉRANT QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*, laquelle a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 - Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 - Développement territorial du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en oeuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement :

- De confirmer l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-l'Or à l'entente du renouvellement 2025-2029 du FRR-volet 2 - Développement territorial;
- D'autoriser Mme Céline Brindamour, préfète, à signer, pour et au nom de la MRCVO; l'entente du volet " Développement territorial " du Fonds régions et ruralité, dont le projet d'entente a été soumis par la ministre des Affaires municipales.

Adoptée

5.11. SDLE - FRR-volet 2 - Priorisation PSPS - Juin 2025 - Approbation

Résolution # 142-06-2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'investissement économique a tenu son comité de priorisation le 10 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'accepter la recommandation de la priorisation des dossiers formulée par le Comité d'investissement économique (CIE) de la MRCVO, lors de son comité tenu le 10 juin 2025, à l'égard des projets suivants pour la somme totale de **71 147.30 \$**, le tout en conformité avec la Politique du programme de soutien aux projets structurants (PSPS).

Organisme	Projet	Ville	Montant
Club de plein air de Malartic	Vers un axe récréotouristique # 3	Malartic	20 000 \$
Comité du sentier de la nature	Aménagement sentier La Pinède pour personnes à mobilité réduite	Rivière-Héva	20 000 \$
Club de l'âge d'Or Ste-Lucie de Jacola	Changement du plancher de bois franc	Val-d'Or	16 000 \$
Club des aînés de la Vallée-de-l'Or	Réfection du toit	Val-d'Or	12 656.30 \$
Festival western de Malartic	Accès Internet et équipement de nettoyage	Malartic	2 491 \$
Le Bécard	Achat de nouveaux chandails d'équipe	Senneterre	0
Total			71 147.30 \$

Adoptée

5.12. SDLE - FRR-volet 3 - Signature et innovation des MRC - Comité de mise en oeuvre - Remplacement membre CDES - Approbation

Résolution # 143-06-2025

CONSIDÉRANT QUE, en date du 15 mars 2023 la MRC de La Vallée-de-l'Or approuvait par résolution # 052-03-2023 la nomination des membres du comité de mise en oeuvre du FRR-volet 3 - Signature innovation des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité est composé d'un agent de développement de la Corporation de développement économique de Senneterre (CDES), d'un agent de développement de la Société de développement économique de Malartic (SDEM), d'un conseiller aux entreprises du Service du développement économique (SDLE) de la MRCVO, d'un représentant du conseil des maires, d'un représentant du MAMH ainsi que de la directrice du SDLE de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente entre la MRCVO et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le comité de gestion est responsable d'émettre des recommandations et de collaborer à la mise en oeuvre des projets adoptés dans le cadre de gestion de cette entente;

CONSIDÉRANT QU'antérieurement Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest, alors agente de développement à la CDES, avait été nommée à ce comité à titre de membre;

CONSIDÉRANT QUE Mme Bordeleau-Genest a depuis quitté ses fonctions, et que Mme Myriam Lauzon, qui occupe désormais le poste d'agente de développement à la CDES, est proposée pour la remplacer au sein du comité de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lauzon s'est démontré intéressée à collaborer au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement, d'approuver la nomination de Mme Myriam Lauzon à titre de représentante de la Corporation de développement économique de Senneterre, en remplacement de Mme Marie-Pier Bordeleau-Genest, à titre de membre au sein du comité de mise en oeuvre du FRR-volet 3 : Signature innovation des MRC de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée

5.13. SDLE - FRR-volet 3 : Signature innovation des MRC - Programme maraîchers - Recommandations du comité de mise en oeuvre - Approbation

Résolution # 144-06-2025

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or détient une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR)-volet 3 - Signature innovation des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2024, le conseil des maires a approuvé, par la résolution # 129-05-2024, le lancement d'un appel de projets via la création d'un nouveau programme *Le Maraîcher* de la MRCVO, visant à soutenir financièrement le démarrage et/ou la croissance d'entreprises maraîchères dans la Vallée-de-l'Or, par l'octroi d'une aide financière non remboursable;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, un comité de mise en oeuvre du FRR-volet 3 a été formé, avec le mandat de recommander l'attribution d'une aide financière non remboursable à des entreprises en démarrage ou en expansion dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement, d'approuver les recommandations formulées par le comité de mise en oeuvre du FRR-volet 3, à la suite de la rencontre tenue le mercredi 11 juin 2025.

Adoptée

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. RH - Mouvements de main-d'oeuvre

Résolution # 145-06-2025

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'oeuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement* (# 333-01-09) *décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbée et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'oeuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.2. Restructuration 2025-06 - Adoption

Résolution # 146-06-2025

CONSIDÉRANT QUE la structure organisationnelle de la MRC de La Vallée-de-l'Or est mise à jour 2 fois par année;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC fluctuent en fonction de l'évolution de ses mandats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- D'adopter la restructuration 2025-06 laquelle sera en vigueur dès le 19 juin 2025 et remplacera toutes les versions antérieures ainsi que leurs modifications apportées par résolutions;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

7. ADMINISTRATION

7.1. RF - Dépôt de la liste des déboursés émis par le greffier-trésorier en mai 2025 (MRC & TNO-Autres)

Dépôt # 019-06-2025

Le directeur général dépose les listes des déboursés émis à l'égard de la MRC pour le mois de mai 2025.

- Mai 2025 - Tous: 1 164 494.57 \$
- Mai 2025 - GT: 235 165.52 \$
- Mai 2025 -TNO: 3 148.72 \$
- Mai 2025 - Payes: 438 354.60 \$

7.2. RF - Adoption du règlement # 376-05-25 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs aux conteneurs frontaux pour l'année 2026

Résolution # 147-06-2025

Il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'adopter le règlement # 376-05-25 établissant la tarification et les intérêts des services relatifs aux conteneurs frontaux pour l'année 2026.

Adoptée

7.3. RF - Adoption du règlement # 377-05-25 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un compacteur à déchets reconditionné

Résolution # 148-06-2025

Il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement d'adopter le règlement # 377-05-25 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'un compacteur à déchets reconditionné.

Adoptée

7.4. RM - Appel d'offres GMR-2025-002 concernant une étude sur la valorisation des boues municipales - Octroi

Résolution # 149-06-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2025-002, nous avons reçu 1 soumission conforme;

Entreprise	Pointage	Montant de la soumission (avant taxes)
Mistra Conseils stratégiques environnementaux inc.	3.284	152 280.00 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Val-d'Or assumera la moitié des coûts relatifs à cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2025-002 concernant une étude sur la valorisation des boues municipales à Mistra Conseils stratégiques environnementaux inc. au coût de 152 280 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.5. RM - Appel d'offres GMR-2025-004 concernant la fermeture définitive de la cellule 13 au lieu d'enfouissement technique de la MRCVO et autres travaux - Octroi

Résolution # 150-06-2025

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public GMR-2025-004, nous avons reçu 7 soumissions conformes;

Entreprises	Montant de la soumission (Taxes incluses)
Services miniers Nord-Ouest (9151-2061 Qc inc.)	609 116,28 \$
Construction UBIC inc.	861 329.46 \$
DUROKING Construction (9200-2088 Qc inc.)	876 789,00 \$
Ysys Corporation (9148-3701 Qc. inc.)	899 837,81 \$
Excavation Val-d'Or	900 091,57 \$
TEM Entrepreneur Général	906 533,08 \$
Construction Lemiro inc.	1 029 343,47 \$

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le règlement d'emprunt # 372-11-24 et dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2025-004 concernant la fermeture définitive de la cellule 13 au lieu d'enfouissement technique de la MRCVO et autres travaux à Services miniers Nord-Ouest (9151-2061 Qc inc.) au coût de 609 116.28 \$ (taxes incluses);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.6. RM - Contrat GMR-2025-009 concernant l'acquisition de 9 conteneurs à chargement frontal - Octroi

Résolution # 151-06-2025

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le surplus libre du Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or, qu'il n'était initialement budgété, mais que la demande de location de conteneurs est forte et soutenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2025-009 concernant l'acquisition de 9 conteneurs à chargement frontal à Soudure J.M. Chantal inc. au coût de 16 740 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.7. RM - Contrat GMR-2025-010 concernant l'acquisition d'une remorque équipée d'une benne basculante - Octroi

Résolution # 152-06-2025

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2025-010 concernant l'acquisition d'une remorque équipée d'une benne basculante à Équipements Twin inc. au coût de 72 250 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.8. RM - Appel d'offres GMR-2025-011 - Acquisition d'un compacteur à déchets reconditionné - Autorisation

Résolution # 153-06-2025

Il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition d'un compacteur à déchets reconditionné;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.9. RM - Appel d'offres GMR-2025-012 concernant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal - Autorisation

Résolution # 154-06-2025

Il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public en approvisionnement concernant l'acquisition de conteneurs à chargement frontal;

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

8. OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

9. OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

10. FORESTERIE ET GESTION DU TERRITOIRE

10.1. FOR - Vente de bois de chauffage - Ajustements

Résolution # 155-06-2025

CONSIDÉRANT QUE lorsque la MRC réalise des travaux forestiers sur les lots intramunicipaux, elle doit récolter toutes les essences commerciales, dont le bouleau à papier;

CONSIDÉRANT QUE le bouleau à papier n'est pas une essence forestière valorisée en Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le bouleau à papier est alors offert à titre de bois de chauffage aux citoyens de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Charette et résolu unanimement:

- De vendre le bouleau à papier¹ dans l'ordre d'importance suivant :
 - Aux particuliers par priorité du premier inscrit sur la liste jusqu'au dernier au montant de :
 - 60 \$ la tonne métrique verte (TMV) et seulement en voyage complet de 35 TMV;
 - Pour les particuliers ne résidant pas sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or, des frais de transport s'ajouteront²;
 - Aux transporteurs de nos chantiers au montant de 45 \$ la TMV. Le transporteur assume les coûts de transport;
- Que la présente résolution annule et remplace la résolution 301-12-2021.

¹Le bouleau est livré en longueur d'environ 8 à 10 pieds.

²Selon la tarification en vigueur établie par le transporteur. Si la distance est jugée trop importante la MRC peut refuser la vente.

Adoptée

11. COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

Aucune

12. CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

13. AFFAIRES DIVERSES

Aucune

14. QUESTION DU PUBLIC

Aucune

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 156-06-2025

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à 11 h 39.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Céline Brindamour, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Céline Brindamour, préfète

Marie-Hélène Bastien, greffière